

CONSEIL DE PROMOTION DES INSPECTEURS

NOUS DEMANDONS UNE DERNIÈRE CHANCE

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL DE
PROMOTION DES
INSPECTEURS
STAGIAIRES,
2 JUILLET 2026



POUR RAPPEL, LE CONSEIL
DE PROMOTION COMMENCE
PAR LA LECTURE DES
LIMINAIRES DE CHAQUE
ORGANISATION SYNDICALE, PUIS,
L'ADMINISTRATION APPORTE SES
RÉPONSES

CONSTAT GÉNÉRAL PARTAGÉ

Conditions de formation et de stage

- Signalement d'un mal-être des stagiaires, en particulier à Noisiel, déjà porté à la connaissance de la direction et de l'Assemblée Nationale. Une réponse est en cours de rédaction par la direction.
- Taux d'échec élevés en GPE et SPL, contrastant avec le CF, interrogeant l'adéquation entre enseignements et épreuves.
- Stage pratique probatoire (FPP) :
- Manque de contacts entre l'ENFiP et les stagiaires.
- Entretiens de mi-parcours souvent non réalisés.
- Suivi et tutorat jugés hétérogènes.
- Décalage entre la formation initiale et la réalité du terrain, notamment pour les spécialités trésorerie hospitalière, amendes et RH.

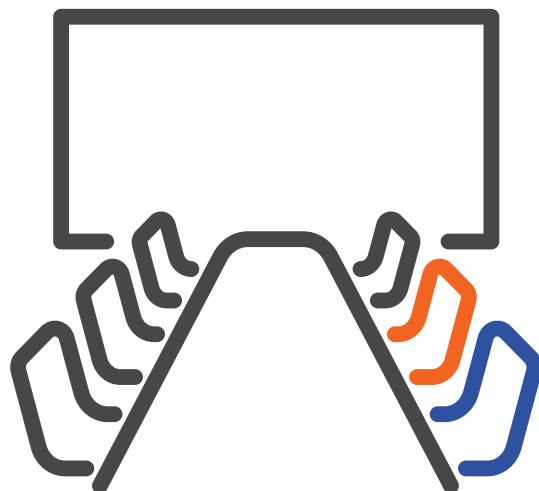
Affectations et organisation

- 13 % des stagiaires affectés en dehors de leur positionnement initial, parfois à un stade très tardif.
- Affectations de dernière minute générant stress, désorganisation et difficultés personnelles.
- Certains stagiaires affectés sur des missions éloignées de leur formation de spécialité.
- Statut de stagiaire jugé pénalisant pendant la FPP (refus de télétravail, rigidité RH, autorisations d'absence).

- Estivales
- Dispositif largement remis en cause :
- Annulation tardive.
- Absence de prise en charge des frais engagés (hébergement).
- Coût financier et fatigue pour les stagiaires.
- Demande de suppression ou de report à une période plus adaptée, avec une harmonisation nationale des pratiques.

Conditions matérielles et sociales

- Indemnité de stage non revalorisée depuis 2006, pénalisant les stagiaires.
- Difficultés liées à la canicule : bâtiments inadaptés, refus de télétravail.
- Problèmes de logement en Île-de-France, aggravés par des affectations tardives.
- Prise en compte insuffisante des situations de handicap.
- Procédures RH lourdes (frais de déménagement, frais de déplacement).
- Précarité menstruelle : besoin de réponses concrètes.



POSITION ET INTERVENTIONS DE L'ALLIANCE CFDT-CFTC

- **Demande d'une dernière chance pour les stagiaires ayant validé la formation pratique mais échoué à la formation théorique, afin de ne pas écarter des agents compétents.**
- Demande de quelques jours/semaines de spécialisation sur les postes transverses et de direction
- Signalement de tensions avec certains chefs de service et d'évaluations jugées injustes malgré l'investissement des stagiaires.
- Missions confiées parfois au-delà des compétences attendues.
- Demande d'une meilleure communication RH, notamment par des notes cadrantes sur la FPP et le statut des stagiaires.
- Contestation de certains questionnaires (DIESE, installation) jugés orientés et peu nuancés.
- Demande d'amélioration de l'anticipation des convocations, affectations et informations logistiques.
- Estivales :
- Indemnité insuffisante.
- Annulation tardive.
- Retours d'expérience jugés prématurés.
- Demande de suppression ou de report.

RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION

- Rappel des contraintes nationales sur les indemnités de stage et les affectations.
- Reconnaissance des difficultés liées au statut ALD et aux affectations en centrale.
- Situation variable selon les directions locales.
- FPP : organisation hétérogène dépendant des DDFIP.
- Tutorat : prise de contact auprès des enseignants référents à l'initiative des stagiaires pour communiquer les problématiques rencontrées.
- Estivales : difficultés à mobiliser des intervenants disponibles.
- Autorisations d'absence et télétravail : les décisions prises reposent sur l'instruction harmonisée du temps de travail.
- Intérêt pour le retex en interrégion
- Existence de parcours complémentaires pour certaines spécialités (trésorerie hospitalière, amendes).
- Ajouts d'enseignements déjà réalisés ; nouvelles demandes à l'étude malgré des contraintes calendaires.
- Impossibilité de couvrir exhaustivement l'ensemble des métiers.
- SPL conçu comme une formation généraliste sur la carrière.

- Documentation sur la FPP déjà présente en socle dans le module RH et les stagiaires doivent savoir chercher la documentation.
- Suppression ou réduction de certains modules jugés redondants suite aux demandes formulées lors des précédents conseils de promotion.
- Il faut voir l'affectation comme une première affectation et envisager des changements de métiers futurs.
- La « seconde chance » pour les stagiaires validants la pratique mais pas la théorie va être en étude mais ne serait réalisable qu'à partir de la promotion 2027/2028

AUTRES ÉLÉMENTS

- Travaux programmés pour la réparation climatisation à Clermont Ferrand, sous réserve des marchés publics.
- Distribution de protections périodiques existante dans les établissements, mais sur demande auprès d'interlocuteurs identifiés. Une meilleure communication sera réalisée sur l'établissement de Clermont Ferrand, a déclaré Monsieur Jouffret.
- 16 rapports intermédiaires réalisés
- Possibilité de renouvellement du stage en cas de non-validation de la FPP, la décision de non titularisation est à la main du bureau SRH de la direction générale.

POINTS DE VIGILANCE PORTÉS PAR LA CFDT-CFTC

- Revalorisation de l'indemnité de stage.
- Suppression ou refonte des estivales.
- Harmonisation nationale des pratiques RH.
- Amélioration du tutorat et du rôle des enseignants référents.
- Anticipation des affectations.
- Adaptation des conditions de travail aux épisodes climatiques.
- Renforcement de la communication directe auprès des stagiaires.

VOS ÉLUS CFDT-CFTC À CE CONSEIL DE PROMOTION

Sophie CHAMPAIN
Jonathan LEVY

Eliott MOCQUARD
Mickaël CHENU